

AFFAIRE N° 42

CONSTRUCTION DU DOJO DE CHAMP-FLEURI

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE PASSER UN AVENANT AU CONTRAT D'ETUDES

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Françoise MOLLARD donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 18 juin 1988, le Conseil Municipal avait décidé la construction d'un complexe sportif à Champ-Fleuri comprenant un Dojo de type régional (trois tatamis), une salle de tennis de table et leurs annexes, sur le terrain constituant la pointe entre la Rue du Lycée et la Route Digue, à Champ-Fleuri.

En 1989, la Municipalité avait décidé de réaliser, dans un premier temps, uniquement le Dojo et ses annexes, en réservant la possibilité d'adjonction d'un gymnase omnisports dont le montage financier et le programme restent à définir en concertation avec les autres partenaires (Etat, Région).

Le terrain d'assiette retenu pour l'implantation de ce complexe est le terrain communal mitoyen au terrain du C.R.E.P.S. en contrebas de la Route Digue.

Il a été demandé Monsieur Jean-Jacques QUENTIN, Architecte du projet, de réaliser les études complémentaires entraînées par ces modifications, et d'établir le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation du Dojo et de ses annexes.

Le coût prévisionnel réactualisé de cet équipement s'élève à 7 000 000 F, et le plan de financement est le suivant :

- Subvention du F.N.D.S. (acquise) .....	1 000 000 F
- Subvention de la Région .....	3 025 000 F
- Participation de la Commune .....	2 800 000 F
- D.G.E. (2,5 %) .....	175 000 F

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser :

\* à passer un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre passé avec le groupement QUENTIN-INCOM du fait des études complémentaires à réaliser et de la réduction du coût d'objectif due à la suppression de la salle de tennis de table ;

- \* à lancer un appel d'offres pour la construction de ce Dojo ;
- \* à passer des marchés avec les entreprises retenues par la Commission chargée de l'ouverture des plis ;
- \* en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions CULTURE ET SPORTS, TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et FINANCES émettent un avis favorable.

---

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

\*

\*

\*